

Edito



Bois-Héroult, pionnière du Développement durable

Chers Amis,

L'abandon du projet d'éoliennes de Bosc-Roger consacre le modèle qu'est devenue notre commune en matière de Développement durable.

Le Développement durable, c'est d'abord dessiner l'avenir en respectant le passé.

Dans la lignée du Grenelle de l'Environnement, Bois-Héroult a été la première commune rurale en France – et la première commune de Normandie – à mettre en place une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), couvrant l'intégralité de son territoire (700 ha). Elle repose sur un vote unanime du Conseil Municipal et avec l'approbation du Préfet de région et de l'architecte des bâtiments de France.

Celle-ci nous permet de protéger tant nos maisons que les savoir-faire traditionnels de notre architecture, tout en bénéficiant d'avantages fiscaux. Elle nous permet aussi de protéger nos espaces naturels et agricoles de toutes pollutions, notamment visuelles. (Voir la Gazette de Bois-Héroult, avril 2015).

Depuis 2007, un projet d'implantation de 4 à 5 éoliennes de 150 mètres de haut, au Razeran, était soutenu par la commune de Bosc-Roger-sur-Buchy avec le concours d'EDF Energies Nouvelles. Le rapport rendu le 17 mars 2016 par cette société (et consultable en Mairie) démontre l'impact visuel « très significatif » de ces éoliennes depuis plusieurs points de Bois-Héroult :

- depuis la route départementale 96, près de la limite communale entre Bois-Héroult et Bosc-Roger-sur-Buchy, c'est-à-dire en limite de l'AVAP, à 1,9 km de l'éolienne la plus proche : « les éoliennes de ce projet sont visibles, [et] les nacelles, les rotors et une partie des mâts émergent au-dessus de la ligne d'horizon », depuis l'entrée Est de Bois-Héroult, « les éoliennes sont partiellement visibles »,
- et enfin depuis la terrasse ouest du parc du château, « les éoliennes sont visibles au centre de la perspective paysagère », et la « perception du projet est très significative ».

C'est pourquoi le Conseil Municipal salue la décision d'EDF Energies Nouvelles d'abandonner ce projet, précisant que le « projet éolien sur le site étudié n'est pas compatible avec l'enjeu patrimonial ».

C'est la raison pour laquelle cette société indique être « *dans l'obligation de mettre un terme à [son] projet* », ce dont elle a « informé le Maire de Bosc-Roger-sur-Buchy ».

Personnellement, je ne suis pas opposé aux éoliennes par principe. Mais je suis partisan d'une position équilibrée dans le respect de la loi comme du patrimoine paysager.

Ce projet n'aurait jamais dû être envisagé à cet emplacement. En effet, le schéma régional éolien interdit, entre autre, l'implantation d'éolienne dans un rayon de 10 km autour des AVAP, correspondant à la zone d'impact visuel maximal qu'il définit. Je veux aussi rappeler les engagements de notre commune en matière de préservation de l'environnement. Car, le Développement durable, c'est aussi répondre aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures.

Je pense d'abord à la plantation de 5 kilomètres de haies, véritable refuge de la biodiversité. Elles agissent comme des zones de protection, notamment contre les intempéries, mais aussi comme zones de nidification et d'alimentation pour de nombreuses espèces animales. Je pense ensuite à l'obligation de replanter tout arbre arraché.

Je veux également évoquer l'enfouissement des câbles électriques, et la mise en place d'un éclairage public doté d'ampoules à faible consommation, qui permet la réduction de notre consommation électrique. Dans ce cadre, nous étudions également l'implantation, devant la Mairie, d'une borne de recharge pour voiture électrique.

Par ailleurs, nous menons une réflexion sur le chauffage des bâtiments municipaux pour lesquels nous souhaitons mettre en place la géothermie, après avoir effectué un bilan énergétique des locaux.

Enfin, le Développement durable, doit être l'outil de la préservation du monde rural. Et si nos impôts restent encore inchangés en 2016, nous souhaitons soutenir plus efficacement nos agriculteurs en abaissant les taxes communales pesant sur leurs exploitations agricoles.

Notre région poursuit de grandes ambitions en faveur de l'environnement, et nous pouvons être fiers que Bois-Héroult soit devenue un laboratoire du Développement durable en milieu rural. Notre engagement, ancré dans le quotidien et guidé par le bon sens, est aussi sincère que respectueux des réglementations en vigueur.

Cet engagement devra se matérialiser à l'échelle de la future communauté de communes qu'intégrera Bois-Héroult.

> Edouard de LAMAZE Maire Conseiller régional de Normandie



AVIS A LA POPULATION

LA FOIRE À TOUT DE BOIS-HÉROULT, LE 12 JUIN!



COURS DE COUTURE



L'Association « Les Campagnons » propose des cours de couture et de tapisserie d'ameublement le mercredi de 14h à 16h et de 16h15 à 18h15 à toutes personnes désireuses d'apprendre ou de se perfectionner.

Les cours ont lieu dans l'ancienne école de Bois-Héroult avec un effectif de 5 personnes maximum, dans la joie et la bonne humeur.

Si vous êtes intéressés(ées), merci de contacter Marie au : 06 19 25 16 45, ou par mail : lescampagnons@gmail.com

RAMASSAGE SCOLAIRE

Le transport par car est assuré gratuitement pour les familles de la commune aux horaires suivants :

- Matin : départ de Bois-Héroult à 8 heures 20
- Après-midi : arrivée du car à Bois-Héroult à 16 heures 30
- Mercredi midi : **arrivée** du car à Bois-Héroult à **12 heures**. Le convoyage vers la garderie sera assuré par le personnel de la Mairie.

UN NOUVEAU TARIF POUR LA GARDERIE

Grâce à nos bénévoles, la garderie a adopté des tarifs très préférentiels afin que les parents puissent sereinement poursuivre leur activité professionnelle!

2 € pour le matin, 4 € pour l'après-midi.

Vous pouvez également souscrire un abonnement de $50 \in$ par famille et par année scolaire. Enfin, la garderie est gratuite pour le $3^{\text{ème}}$ enfant d'une même famille.

Permanence du Conseiller régional Edouard de LAMAZE, chaque dernier vendredi du mois, à partir de 16h30, sur rendez-vous, à la Mairie.

NOTRE ÉGLISE INVENTORIÉE PAR « L'OBSERVATOIRE DU PATRIMOINE RELIGIEUX »

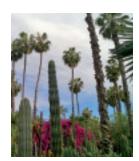
Cette Association mène l'inventaire de l'ensemble du patrimoine religieux français, toutes religions confondues. Notre église y figure en bonne place et je vous invite à consulter la fiche correspondante pour en apprendre davantage sur son histoire et ses trésors ! Pour en savoir plus :

www.patrimoine-religieux.fr/eglises_edifices/76-Seine-Maritime/76109-Bois-Heroult

SÉJOUR À MARRAKECH

Quelques habitants de la commune sont partis à la découverte de Marrakech en compagnie d'Edouard de LAMAZE qui a pu rester avec eux une partie du séjour.

Au cours de ces quelques jours, ils ont visité les magnifiques jardins Majorelle, ainsi que la Kasbah



« Aït Ben Haddou » ou fut tournée *Ali Baba et les 40 voleurs*, avec Fernandel en 1954.



Le groupe a ensuite randonné à dos de dromadaire et campé dans le superbe désert marocain.





Les participants, joyeux, ont conclu leur amical séjour par une soirée couscous et danse.

Désolé pour ceux qui ont fait part de leur intérêt pour ce séjour et dont la demande n'a pas pu être prise en compte...

Nous recommencerons!

CALENDRIER DES ÉVÈNEMENTS 2016

24 janvier	Voeux du Maire (au Grand Commun)
26 mars	Fêtes de Pâques (pour les enfants)
8 mai	Repas des Anciens
12 juin Foi	re à tout – Fête des voisins (sous réserve)
13 juillet	Repas (assiette anglaise) et Feu d'artifice
4 septembre	Fête du village (avec repas)
17 & 18 septembre	Journées Européennes du patrimoine
19 novembre	Repas du Beaujolais Nouveau



ITINÉRAIRE

UN HÉROLDIEN À LA DÉCOUVERTE DE L'INDE!



Déesse Krishna

L'hiver dernier, dans le cadre de mes études en agriculture, j'ai passé un mois dans le nord de l'Inde... Nous sommes partis à quatre pour réaliser un projet de développement sur l'agroforesterie.

L'Inde est un pays de 3,3 millions de km² (5 fois la France), peuplé de 1.2 milliard d'habitants. Soit 18 fois plus que chez nous. Concrètement le pays « grouille » de monde. Où que vous soyez, à la ville, à la campagne,

le jour, la nuit... il y aura toujours des Indiens autour de vous!

Le pays est une fourmilière, sur les routes se croisent tous les moyens de transport possibles et imaginables : des buffles, des

chameaux, des vélos, des motos, voitures... En passant part les fameux « Rickshaw », de petits tricycles à moteur qui vous emmènent n'importe où, pour la modique somme de quelques dizaines de roupies (environ 50 centimes d'euros). Sans oublier les « Tata », des camions à toutes épreuves. soit dit en passant, fabriquer par Renault! Ils sont bariolés de couleurs, et de toutes sortes de « gri-gri ». À l'occasion je vous



Des vaches à un arrêt d'autobus

montrerai, j'en ai accroché quelques-uns sur ma voiture!

J'allai oublier l'essentiel, une règle de base si un jour vous circulez en Inde : le klaxon ! Ne soyez pas surpris d'entendre tous les véhicules vous klaxonner, car il est formellement interdit de ne PAS klaxonner sur la voie publique, et surtout la nuit! En fait, c'est obligatoire de signaler sa présence sur la route pour avertir les autres usagers, sous peine d'amende. Et plus le véhicule est imposant, plus l'avertisseur doit être bruyant... Je vous laisse imaginer la cacophonie sonore à toute heure du jour et de la nuit!

Et là bien sûr, vous allez me dire « Et les vaches sacrées dans tout ça... ». Eh bien oui, elles sont là... partout! À la ville, à la



campagne et principalement le long des routes, où elles se nourrissent de nos déchets. De vraies nettoyeuses, et ce n'est pas du luxe dans ce pays jonché d'ordures. De quoi inspirer nos politiques pour des projets de « développement durable » ! Par

contre, hors de question de les déranger : une vache couchée sur la route... aucun problème, on attend tranquillement qu'elle daigne se bouger!

Je vous entends déjà me dire « Mais pourquoi elles sont sacrées ces satanées vaches ? ». En fait c'est assez simple : imaginezvous il y a une centaine d'année, quand les vaches été utilisées

pour le travail du sol, qu'elles fournissaient le compost pour fertiliser les champs et le lait pour nous nourrir. Ajoutez à cela la philosophie non violente des Indiens (principalement végétariens), leur tendance à tout mystifier et vous obtenez un pays plein de belles vaches sacrées!

D'ailleurs, en Inde, la plupart des animaux sont sacrés, notamment les singes et les pigeons, habitants des temples. Cette coutume et tellement prise au sérieux que devant les lieux de culte on rencontre des grainetiers vendeurs d'offrandes.

Alors, pour communiquer avec leurs divinités, certains Indiens ont pour habitude de venir nourrir les habitants des temples en jetant des graines sur le sol.

Pendant notre voyage nous avons passé la plupart du temps dans une ferme agroécologique. La ferme de



Le Taj-Mahal, à Agra

l'association Navdanya, créée par le docteur Vandana Shiva en 1987. Elle fait la promotion de l'agriculture paysanne : celle qui fait vivre les petits agriculteurs, ou plutôt la majorité des agriculteurs dans ce pays. A titre de comparaison, les fermes indiennes ont une surface moyenne de 1,5 ha, pour 50 ha en moyenne en France. Mais aussi du droit des femmes et de la sauvegarde des variétés anciennes de légumes et de céréales. En quelque sorte l'équivalent de Kokopelli en France.

La ferme est située dans l'Uttarakant, au nord de l'Inde

dans les contreforts de l'Himalaya... Les paysages y sont tellement sublimes qu'ils en deviennent surréalistes!

Pendant notre séjour, en février, s'était la fin de l'hiver et le début du printemps...

Avec des températures moyennes de 20°C et du soleil tout



Le marché de Dehradun

les jours... Ce qui correspond plutôt à l'été pour des Normands! En mars vous rentrez en France, et le printemps pointe déjà le bout de son nez... Je vous conseille vivement cette période pour voyager dans le nord de l'Inde, car deux printemps dans l'année ça fait vraiment très plaisir! Comme je vous le disais tout à l'heure, les Indiens sont traditionnellement non violents, par conséquent végétariens car il est hors de question pour eux de faire le moindre mal au plus petit être vivant qui soit. Nous avons donc mangé végétarien pendant un mois... une expérience à part entière, surtout quand vous travaillez dans les champs du matin au soir, à la main.

Pour conclure je dirais que l'Inde est un pays de toutes les couleurs, de toutes les senteurs, de tous les goûts et de toutes les surprises! Je vous invite vivement à aller y faire un tour. La vie y est bon marché et le dépaysement assuré. Merci de m'avoir lu jusqu'au bout. Pour vous dire au revoir, je vais utiliser le traditionnel « Namasté » indien. Un terme qui veut dire « bonjour » et « au revoir », mais qui est aussi une marque de respect. Namasté.

Joseph DUHAMEL



FACEBOOK DE BOIS-HEROULT

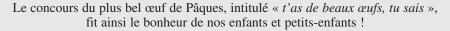


Sur les routes comme à table, les couleurs de Bois-Héroult se portent avec fierté!

Notre dynamique Comité des Fêtes organise de nombreuses festivités pour les petits et les grands.











De la galette des rois à Halloween, la vie de Bois-Héroult, comme celle des enfants de la commune, est marquée par des moments de fêtes et de rassemblements.





C'est cette joie de vivre ensemble que vos élus souhaitent préserver! Nos réunions amicales autour d'un jeu de pétanque en sont une expression chaleureuse.







CARNET

Décès de Jean-Marie PELTIER



Nous déplorons le décès de Monsieur Jean-Marie PELTIER,

Homme de proximité, de foi et d'engagement bien connu des Héroldiens. La famille PELTIER s'était installée à Bois-Héroult dans les années 60. Bien qu'habitant Rouen, Jean-Marie PELTIER venait très souvent s'occuper de la maison dont il avait hérité de sa

mère à Bois-Héroult, et était très impliqué dans la vie de la commune. On se souvient des longues discussions qu'il avait avec le Maire et des rencontres avec lui à l'église, mais aussi de sa très forte implication en faveur de l'intérêt général, comme le montrent ses fonctions depuis près de quarante ans, de Président de la Fédération départementale des donneurs de sang.

Nos pensées accompagnent sa famille dans ces moments douloureux.

Décès de Philippe VALLÉE

Nous avons eu l'immense peine d'apprendre le décès de Philippe VALLÉE. Homme courtois et discret, il était depuis 2013 adjoint technique de la commune, il nous avait apporté une aide efficace.

Il avait, précédemment, été chef d'équipe aux Pépinières de Haute-Normandie à Isneauville, puis encadrant technique pédagogique et social chez Aippan à Tourvillela-Rivière.

Nous adressons à sa famille nos sincères condoléances.

Décès de Laurence CHIRAC

Nos pensées vont également à Madame Jacques Chirac,



dont la fille, Laurence, est décédée le 14 avril 2016. Sa famille était liée à Bois-Héroult. Ainsi, en 1999, Bernadette Chirac avait visité notre village, inaugurant notre halle, tout juste restaurée.

BAPTÊME RÉPUBLICAIN de Timéo PETIT



Nous sommes heureux de vous faire part du baptême républicain du jeune Timéo PETIT, né le 2 janvier 2013 et plus jeune habitant de notre commune.

Son baptême a été célébré par Monsieur le Maire le 1^{er} aout 2015.





CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAITS DE COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

Les comptes rendus complets, sont disponibles sur le site www.bois-heroult.fr

Séance du 10 avril 2015 DÉLIBÉRATION N°2015/012

Vote des taux d'imposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2014 et de les reconduire à l'identique soit :

Taxe d'habitation: 11,93%
Taxe foncière (bâti): 13,00%
Taxe foncière (non bâti): 36,83%

• CFE: 11,38%

DÉLIBÉRATION N°2015/019

Bancs terrain de boules

Le Conseil Municipal décide d'acheter deux bancs pour mettre au terrain de boules. Ces bancs (de couleur ocre sablé) seront commandés auprès de la société « LEADER COLLECTIVITÉ » pour la somme hors taxes de 927,82 euros.

Séance du 26 juin 2015 DÉLIBÉRATION N°2015/025

Motion de Soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer : de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.



EXTRAITS DE COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

Suite Séance du 26 juin 2015

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Bois-Héroult rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Bois-Héroult soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé:

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures),
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Point sur les plantations des haies

Monsieur Hubert LESEIGNEUR indique que l'entreprise qui a effectué les travaux de plantations passe régulièrement voir si les plants ont bien repris. Il signale que l'utilisation de l'épareuse reviendrait à 40,00 euros de l'heure (entretien, coût salarié, fuel). Ce service sera proposé aux particuliers.

Séance du 30 octobre 2015 DÉLIBÉRATION N°2015/029

Mise en place d'un mode d'accueil en garderie

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents après avoir entendu l'exposé du Maire et celui de Monsieur Yves TROLET conseiller municipal, décide de mettre en place un mode d'accueil en garderie à compter du 4 janvier 2016 qui remplace l'actuelle permanence d'accueil des enfants dont le fonctionnement est assuré par des bénévoles et de l'adjoint d'animation de 2ème classe.

Le Conseil Municipal décide que le mode de fonctionnement de la garderie sera effectué sous certaines conditions à savoir :

- 1° L'accueil de la garderie sera réservé aux ressortissants de la commune exclusivement.
- 2° Il sera recherché une personne habitant de préférence la commune de BUCHY pour assurer le convoyage.
- 3°- Après examen des besoins des familles, il sera affecté un poste le matin de 7h00 à 8h30, deux postes de 16h45 à 18h00 et un poste de 18h00 à 19h00.
- 4°- Les paiements par les familles s'effectueront au forfait à définir et non au tarif horaire. Il sera envisagé un forfait compris entre les frais résultant des tarifs de la garderie des Hauts-Bosc et ceux de BUCHY.
- 5° En considération des familles nombreuses et afin d'inciter au maximum les intentions au service garderie, l'inscription du $3^{\text{ème}}$ enfant de la même famille sera gratuite.
- 6°- Le transport des enfants en car de Bois-Héroult à Buchy et de Buchy à Bois-Héroult cinq jours la semaine est gratuit pour tous les enfants.

Monsieur le Maire remercie tous les bénévoles qui assurent actuellement le fonctionnement.

DÉLIBÉRATION N°2015/038

Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP)

Monsieur le Maire précise que la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) a été envoyée à la DDTM le 24 septembre 2015. Après en avoir pris connaissance, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord sur la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée.

Il est précisé que Madame LELIEVRE, architecte des bâtiments de France a donné un avis favorable sur les travaux projetés.

Un dossier de demande de subvention sera adressé à la Préfecture et au Département.

Il sera demandé conseil à Monsieur LERICHE pour l'emplacement et la pose d'un WC pour handicapés.

DÉLIBÉRATION N°2015/039

Chauffage du logement communal

Le Conseil Municipal décide d'effectuer les travaux de pose de convecteurs électriques dans le logement communal. Suite →

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal mandate Monsieur Dominique BOURGAIS, Monsieur Yves TROLET et Monsieur Rodolphe CHEVALIER pour étudier les devis FERTEL.

La somme de 2 000,00 euros sera inscrite au budget 2015 par décision modificative en section investissement programme CHAUFFAGE.

Le Conseil Municipal mandate également les personnes ci-dessus désignées pour étudier globalement le problème du chauffage dans l'ensemble des bâtiments communaux.

Point sur les travaux des réseaux électriques

La réception des travaux a eu lieu le 30 octobre en présence de Monsieur le Maire, Messieurs Hubert LESEIGNEUR, Michel TUGOT DORIS, conseillers municipaux ainsi que Monsieur Bernard FAURE du SDE et Monsieur MABIRE de la SNEC. Il a été décidé de mettre les mêmes lanternes sur toute la rue du château.

Les anciennes lanternes seront récupérées pour les mettre au chemin des Ecureuils.

Monsieur le Maire précise que les poteaux France télécom situés devant la propriété de Monsieur et Madame DANTAN vont être enlevés. Ces travaux vont pouvoir s'inscrire dans le programme des travaux d'enfouissement du réseau électrique rue du château.

Monsieur le Maire précise qu'il serait souhaitable de souscrire un contrat d'entretien pour l'éclairage public. Des renseignements seront pris auprès de monsieur FAURE à ce sujet et auprès de INEO.

Point sur les haies

Monsieur Hubert LESEIGNEUR précise que l'entreprise va venir voir les haies qui ont été plantées.

Séance du 15 décembre 2015 DÉLIBÉRATION N°2015/041

Recrutement d'un Contrat Unique d'Insertion

A la suite de l'exposé effectué par Monsieur le Maire et après avoir discuté, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- autorise le Maire à signer la convention individuelle entre le Pôle emploi (pour le compte de l'Etat) et la collectivité ainsi que le contrat unique d'insertion d'accompagnement dans l'emploi pour une durée de 12 mois en vue de satisfaire des besoins collectifs non satisfaits en matière d'agent d'entretien et d'appui de garderie doté d'une durée hebdomadaire de travail égale à 22h/35° à compter du 17 décembre 2015 et dont la rémunération sera versée sur la base d'un taux horaire égal au taux du SMIC.

- autorise Monsieur le Maire à souscrire une convention et un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

DÉLIBÉRATION N°2015/041

Tarifs de la garderie

Les tarifs de la garderie seront les suivants à partir

du 4 janvier 2016 :

- 2,00 euros pour le matin
- 4,00 euros pour l'après-midi
- un abonnement de 50,00 euros par famille et par année scolaire
- la garderie sera gratuite pour le 3^{ème} enfant.

Un engagement sera réclamé sur la fréquentation de la garderie aux parents en début d'année sur la base de l'enquête réalisée auprès d'eux courant novembre 2015.

La tarification est susceptible d'évoluer en cours d'année en fonction de la fréquentation de la garderie pour préserver l'équilibre de la tarification avec les besoins des parents et les dépenses de fonctionnement de la garderie.

Un courrier sera adressé aux parents pour les informer.

Le Conseil Municipal remercie Monsieur Yves TROLET d'avoir mener le dossier.

DÉLIBÉRATION N°2015/043

Remplacement d'un poteau et d'une traverse dans l'angle de la Mairie

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des devis des entreprises pour les travaux de remplacement d'un poteau et d'une traverse dans l'angle de la Mairie :

- 1° décide d'effectuer les travaux,
- 2°- accepte le devis de l'entreprise PREVOST qui s'élève à la somme de 1 829,50 euros hors taxes, soit la somme de 2 195,40 euros toutes taxes comprises.

Séance du 1^{er} avril 2016 DÉLIBÉRATION N°2016/013

Subventions communales 2016

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'attribuer une subvention de :

- 160,00 euros aux Anciens Combattants de la commune de Bois-Héroult,
- 80,00 euros à la rencontre des Hauts Bocs,
- 1 200,00 euros au Comité des Fêtes de Bois-Héroult,
- 800,00 euros au CCAS de la commune de Bois-Héroult.

DÉLIBÉRATION N°2016/014

Fondation du Patrimoine

Une convention avec la Fondation du Patrimoine a été signée le 12 juin 2014.

La commune de Bois-Héroult s'est engagée à mettre en place une démarche d'aide et d'incitation à la restauration du patrimoine, et à verser aux propriétaires privés, par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine, une subvention de 1% du montant des travaux. Ce montant est fixé à 3 000,00 euros maximum par an pour la durée de la convention.



CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2016/020

Equipement informatique de la Mairie

Le Conseil Municipal décide de procéder au renouvellement de l'ordinateur de la mairie et de logiciels. Monsieur Rodolphe CHEVALIER est mandaté pour analyser les propositions reçues en mairie. Le Conseil Municipal sera favorable à un crédit-bail.

DÉLIBÉRATION N°2016/021

Téléphone de la garderie

Monsieur Rodolphe CHEVALIER est mandaté pour étudier avec « Orange » la solution la plus adaptée pour un abonnement téléphonique. Il sera procédé à l'achat d'un téléphone.

DÉLIBÉRATION N°2016/023

Budget annexe « logement communal » et approbation du compte de gestion 2015

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour le budget annexe de l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

AGENDA

Agenda de votre Maire, Conseiller régional

Lundi 4 janvier 2016 : Première plénière du Conseil Régional et installation du nouveau Président de Région (Hôtel de Région - Rouen)

Mercredi 6 janvier 2016 : Réunion des Vice-Présidents ; puis bureau de la CCME (Buchy)

Lundi 18 janvier 2016 : Réunion des Vice-Présidents et Présidents des 3 Communautés de communes en vue de la fusion (Quincampoix)

Lundi 21 janvier 2016 : Vœux du Président de la CCME Patrick CHAUVET (Catenay)

Dimanche 24 janvier 2016 : Vœux du Maire et Galette des Rois (Bois-Héroult)
Jeudi 28 janvier 2016 : Plénière du Conseil Régional (Hôtel de Région - Rouen)

Mercredi 3 février 2016 : Conseil d'administration de l'Agence Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie (Rouen) ; puis Conseil Communautaire (Bois-Guilbert)

Vendredi 12 février 2016 : Rendez-vous en Mairie puis Conseil Municipal (Bois-Héroult)

Lundi 22 février 2016 : Réunion des Vice-Présidents puis du bureau de la CCME (Buchy)

Mardi 23 février 2016 : Réunion des Vice-Présidents et Présidents des 3 communautés de communes en vue de la fusion (Martainville)

Mercredi 9 mars 2016 : Réunion de tous les Maires de Seine-Maritime avec le Président de Région sur le sujet de la « Contractualisation » (Rouen)

Lundi 14 mars 2016 : Réunion de la Commission Régionale « Europe, International » (Rouen)

Lundi 21 mars 2016 : Réunion Vice-Présidents puis Bureau de la CCME (Buchy)

Mardi 22 mars 2016 : Assemblée Générale de l'Office de tourisme des trois vallées (Morgny-la-Pommeraye)

Jeudi 24 mars 2016 : Plénière du Conseil Régional (Rouen)

Vendredi 25 mars 2016 : Conseil Régional : Présidence du Comité de programmation FEDER/FSE-IEJ 2014-2020 (Rouen) ; Commission Finances (Bois-Héroult) ; Réunion PLU (Bois-Héroult) ; Commission des Impôts (Bois-Héroult) ; Permanence Régionale (Mairie de Bois-Héroult)

Vendredi 1er avril 2016 : Conseil Municipal (Bois-Héroult)

Du mercredi 20 au dimanche 24 avril : Séjour des Héroldiens à Marrakech Jeudi 28 avril 2016 : Réunion au Conseil Régional dans le cadre de la commission Europe, International (Rouen),

Réunion de l'Association des Maires de l'Ancien canton de Buchy sur les communes nouvelles (Buchy)

Vendredi 29 avril 2016 : Conseil d'administration de l'Opéra de Rouen (Rouen) ; Réunion PLU (Bois-Héroult) ; Permanence régionale (Bois-Héroult) Mardi 3 mai 2016 : Réunion des Vice-Présidents et Présidents des 3 communautés de communes en vue de la fusion

Dimanche 8 mai 2016 : Cérémonie de l'anniversaire du 8 mai 1945 au Monument au Morts de Bois-Héroult, puis repas des anciens (Bois-Héroult)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

TÉLÉPHONES UTILES

Pompiers: 18SAMU: 15Police: 17

Ambulance M. Mme ELIE : 02 35 34 43 79

• Centre anti-poisons: 02 35 88 44 00

Médecins

- P. Duret : 02 35 34 09 36 - M-C. Monnoye : 02 35 34 09 36

- Mmes Natis et Lebourg : 02 34 34 41 41

Vétérinaires

- F. Thomas : 02 35 34 40 06 - W. Addey : 02 35 34 40 06 - V. Lamoine : 02 35 34 40 06

• Pharmacie : A. Herrou : 02 35 34 40 41

CMS 316 - Le Clos de l'Eglise : **02 35 34 31 06**

 Assistantes Sociales : Mme Lemoine, Mme Lateurtre, Mme Denibas

• Consultation nourrisson : Dr Maurey

• Conseillère en économie sociale et familiale : Mme Cantrel

• Conseillère ESF-APA: Mlle Parisy

 Banque alimentaire: distribution de colis. Dépôt des demandes en Mairie. Ancien Centre de Secours, Mme Robinet, 1 jeudi sur 2 de 16h à 16h30.

 Service de car - VEOLIA : plusieurs allers-retours par jour Buchy – Rouen (A/R : 4 €).

• Location de salle (Commune uniquement) Mme Ouvril : 06 08 16 38 73 • ADMR (Association d'aide aux personnes âgées) Mme Soulas, Présidente : 02 35 34 93 91

- Lundi : 9h30 à 13h30 et 14h à 17h

- Mardi: 13h30 à 18h

- Mercredi : 9h à 12h30 et 13h à 16h30

- Jeudi : 10h à 12h

- Vendredi: 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h

OUNTEDTUDE DE LA MAIDIE

• OUVERTURE DE LA MAIRIE :

- Mardi et vendredi 9h30 à 12h et 14h à 18h30

• PERMANENCE DES ADJOINTS :

- Mardi : 14h à 16h

• PERMANENCE DU MAIRE :

Samedi matin sur rendez-vous Tél.: 02 35 34 44 37 - Fax.: 02 35 34 29 47

E-mail: mairie.boisheroult@wanadoo.fr